

MAIRIE DE
DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

**PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LA
SÉCHERESSE (ÉTÉ 2026)**

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements émis en 2026 au titre des pertes de récoltes engendrées pour l'épisode de sécheresse de l'été 2026, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À Combronde

Le 22 octobre 2026

Le Maire

Didier AUBRY

